الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE وزارة الصحة, السكان وإصلاح المستشفيات MINISTERE DE LA SANTE DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

GUIDE D'ORGANISATION DES RESEAUX DE PRISE EN CHARGE DE LA FEMME GESTANTE

Prise en charge de la femme enceinte

- Problème majeur de santé publique en Algérie.
- Dénouement de la grossesse → évènement heureux Parfois évènement dramatique:
 - Décès maternel et/ou fœtal,
 - Complications maternelles,
 - Handicap néo natal

Causes: multiples et variées:

- ➤ Absence ou mauvaise prise en charge de la grossesse,
- × Accouchements dans des structures inappropriées,
- Transferts et évacuations anarchiques,
- Saturation des structures,

L'accouchement est devenu une étape stressante pour la femme enceinte et son entourage, et même pour les professionnels de la santé.

Décision ministérielle

- Dossier prioritaire
- Réflexion confiée à un groupe d'experts pour la mise en place d'une organisation efficace pour la prise en charge de la femme enceinte.
- Traduite par l'élaboration d'un guide relatif à cette prise en charge afin d'assurer la qualité et la sécurité des soins.

organisation en réseaux

- Organisation en réseaux des établissements habilités à prendre en charge la femme enceinte et son nouveau-né,-
- Ce qui permettra de définir un circuit en coordination avec tous les intervenants des différents paliers.

Normalisation des structures

- Ce guide permet d'aboutir à une normalisation de ces structures sanitaires en termes de locaux, d'équipements et de personnels,.
- L'organisation en réseau mis en place tient compte non seulement de l'importance des soins offerts par chaque structure, mais également des spécificités locales et régionales (distances à parcourir, reliefs, climat, ...); et le plateau technique (équipement, personnels, ...) afin de sécuriser au maximum cette prise en charge aussi bien obstétricale que néonatale.

ORGANISATION DES RESEAUX DE PRISE EN CHARGE EN GYNECOLOGIE OBSTETRICALE

- L'organisation est rattachée aux structures de soins assurant une prestation dans le domaine de gynécologie obstétrique :
 - Préalablement identifiées
 - Techniquement et opérationnellement rattaché au circuit
 - Hiérarchisés en paliers de prise en charge
 - Fonctionnant selon des protocoles préalablement arrêtés allant de proche en proche selon une échelle ascendante de spécialisation.
 - Chaque entité de prise en charge (maternité intégrée, EPH, CHU) sera classée par palier aux tâches prédéfinies en fonctions des moyens et qualifications dont elle dispose.

Organisation en paliers des réseaux locaux de prise en charge

L'organisation est hiérarchisée en 4 paliers.

Pour chaque palier, en termes de **NORMALISATION**, nous aurons :

- Le type de structure,
- Les moyens humains nécessaires,
- Moyens matériels :
- Le type de prise en charge assuré au niveau de chaque palier.

Structure	Moyens humains	Moyens matériels	Prise en charge
 Centres de protection maternelle et infantile (PMI) Polycliniques, salle de soins Cabinets médicaux privés Établissements de santé privés. 	 Sage-femme (public ou privé) MG (public ou privé) Gynécologue (public ou privé) Infirmier. 	Salle dédiée : Table gynécologique Tensiomètre, Stéthoscope médical Stéthoscope obstétrical Mètre ruban, Thermomètre, Source de lumière ; Pèse personne adulte, une toise ; Spéculum vaginal, Gants d'examens Bandelette labstix pour la chimie des urines à la recherche de protéine, Lames pour FCV et fixateur, Carnet de santé	 Captation de la grossesse Inscription sur registre Bilan initial (clinique, biologique) Remplissage carnet de santé (lisiblement et signé), guide d'utilisation. Vaccination mère et enfant, Education sanitaire (allaitement maternel,) Planification familiale, Dépistage (sein, frottis cervico-vaginal) Prise en charge du nouveauné/enfant Identification et inscription du lieu d'accouchement

Structure	Moyens humains	Moyens matériels	Prise en charge
Maternité : Ce sont principalement les maternités qui sont intégrées aux polycliniques, aux salles de soins ou sans structures attenantes, et situées loin des centres hospitaliers, Sans bloc opératoire → accouchement considérés sans risque.	 Moins de 2000 accouchements par an : Le personnel nécessaire 24/24h est d'au moins : 	Salle d'accouchement standard: 1 salle avec 2 tables d'accouchement standard, Source O², 1 table chauffante (réanimation du nouveau-né): source O² + aspiration obligatoire) Balance, Vit K, Médication usuelle, Moyen d'évacuation: ambulance, ERCF, Tous les lits d'hospitalisation sont dédiés à l'obstétrique:	Accouchements supposés normaux Grossesses suivies, sans éléments de gravité préalablement identifiés pour la mère et l'enfant à naitre, y compris la primipare âgée plus de 20 ans et moins de 37 ans, Transfusion sanguine; Curetage si urgence vitale (révision utérine) Mise au sein 30 mn Vit K Sérum Anti D si nécessaire Captation au planning familial, Transfert in utéro et post natal péri natal

	Structure	Moyens humains	Moyens matériels	Prise en charge
-	Service de gynéco- obstétrique assurant la garde obstétricale :	- Gynécologues - CES	Salle d'accouchement standard (voir palier 2) Bloc opératoire :	Grossesses à haut risque,Curetage
-	Structures publiques : EPH, EHS et EH) Structures libérales :	Infirmières,Puéricultrice :	1 à 2 sallesUnité néonatologie :Photothérapie,	Transfusion sanguine et produits dérivés,
-	EHP.	- 1 par 6 berceaux		Accouchement
		- Sages-femmes :	Labo de l'hôpital H24 Banque de sang	Césarienne
		Ratio :Au moins 1 sage-femme par 24h tous les 2500	Frigo Moyen d'évacuation: - SAMU ou SMUR	Evacuations vers structure de référence (de la wilaya ou de la wilaya limitrophe)
		 accouchements par an Infirmière de soins intensifs (1 par 24h), 	- Ambulance ERCF Echographe	Transfert en réanimation néo natale
		- Médecins généralistes :	Téléphone du directeur de garde	
		- au moins 1 par 24h,	Lettre d'évacuation (voir modèle	
		 Chirurgiens généralistes formés à la césarienne. 		
		- Pédiatre		
		- AMAR		
		- Réanimateur		

- Maternités des services hospitalo-universitaires de gynécologie obstétrique : - Structures publiques : - CHU, EHU, EPH, EHS et EH) - Structures libérales : - Structures libérales : - Structures libérales : - Sages-femmes : même - Moyens matériels - Bloc d'accouchement, - Accouchement à haut risque, - Bloc opératoire - Bloc opératoire - Au moins 2 salles - Au moins 2 salles - Réanimation médicale de l'adulte - Au moins 2/3 des lits - Réanimation médicale du nouveau-né - CHU, EHU, EPH, EHS et EHP Sages-femmes : même - Unité de néonatologie - Evacuation CCI				
hospitalo-universitaires de gynécologie obstétrique : - Pédiatre - Structures publiques : CHU, EHU, EPH, EHS et EH) - Structures libérales : EHP. - Résidents - Au moins 2 salles opératoires - Au moins 2/3 des lits doivent être dédiés à l'obstétrique - Au moins 2/3 des lits doivent être dédiés à l'obstétrique - Réanimation médicale du nouveau-né EHP. - Vunité de néonatologie - Evacuation CCI	Structure	Moyens humains	Moyens matériels	Prise en charge
ratios que précédemment - + ce qui est prévu palier - Infirmières, 3 - Puéricultrice	 Maternités des services hospitalo-universitaires de gynécologie obstétrique : Structures publiques : CHU, EHU, EPH, EHS et EH) Structures libérales : 	 Gynécologues Résidents Pédiatre Réanimateurs MG si nécessaire AMAR Sages-femmes : même ratios que précédemment Infirmières, 	 Bloc d'accouchement, Bloc opératoire Au moins 2 salles opératoires Au moins 2/3 des lits doivent être dédiés à l'obstétrique 	 Accouchement à haut risque, Hospitalisation GRH Réanimation médicale de l'adulte Réanimation médicale du nouveau-né Evacuation CCI + ce qui est prévu palier

MODALITE DE MISE EN PLACE DU RESEAU DE PRISE EN CHARGE DE LA GESTANTE

- Le réseau de prise en charge sera arrêté localement en concertation entre les différentes structures concernées, dont la coordination sera assurée par le directeur de la santé et de la population (DSP) de la wilaya territorialement concernée, qui doit désigner un médecin gynécologue obstétricien qui assurera le suivi et l'évaluation de l'activité.
- Le réseau, une fois identifié, fera **l'objet d'information et de diffusion** auprès des structures constitutives du réseau local.

DETERMINATION DU LIEU D'ACCOUCHEMENT

- Il est à retenir que le lieu d'accouchement est en relation avec les paliers.
- DÉTERMINER PRÉALABLEMENT AU COURS DE LA GROSSESSE LE LIEU D'ACCOUCHEMENT EN FONCTION DU RISQUE MATERNEL, FŒTAL ET OBSTÉTRICAL : ETAPE OBLIGATOIRE DEVANT ETRE RESPECTEE.
- <u>L'INSCRIPTION OBLIGATOIRE</u> DE LA PARTURIENTE PAR LE PRESTATAIRE <u>QUI</u>

 <u>ASSURE SON SUIVI</u>, AU NIVEAU DE LA MATERNITE (PUBLIQUE OU PRIVEE) OU VA SE

 DEROULER L'ACCOUCHEMENT.

Les grossesses à bas risque :

- Initialement tous les accouchements doivent se faire au niveau de la structure identifiée.
- O Dans le cas d'un transfert ou d'évacuation :
 - ➤ La gestante sera transférée dans une ambulance;
- Les grossesses à haut risque :
 - L'accouchement aura lieu dans une maternité des paliers 3 ou 4.

COORDINATION ENTRE LES MATERNITES DES DIFFERENTS PALIERS 1/2

- La coordination dans chaque wilaya entre les maternités de palier 2 et les maternités niveau 3 et 4 est obligatoire,
- **Définition des structures** en classant les maternités de la wilaya en paliers en fonction des indicateurs sus-précisés,
- Intégrer les médecins spécialistes libéraux intervenant dans <u>la</u> <u>prise en charge</u> de la mère et de l'enfant (gynécologie obstétrique, pédiatres et anesthésie réanimation) dans le cadre d'une convention au niveau des hôpitaux dans les régions où existe un manque d'effectif,
- Etablir une fiche de liaison avec les renseignements (antécédents, clinique, examens biologiques et radiologiques) à chaque transfert/évacuation et pour chaque gestante,

COORDINATION ENTRE LES MATERNITES DES DIFFERENTS PALIERS 2/2

- Formation du personnel médical, auxiliaire de santé et paramédical afin d'améliorer le niveau de compétence pour répondre aux besoins du réseau.
- Développer les échanges inter-wilayas et inter-services afin d'améliorer les compétences des différents prestataires demandeurs notamment ceux exerçant au niveau des wilayas du Sud, des hauts plateaux et des zones isolées,
- Avoir au moins un plateau technique de référence par wilaya en mettant en place des équipes multidisciplinaires, d'accès facile.

MODELE DE CERTIFICAT PRENUPTIAL

MODELE DE CERTIFICAT PRENUPTIAL Je, soussigné(e), (Nom, prénoms et qualification du médecin) Service de.... Certifie avoir Examiné le......à.....h/minutes Mile/Mr.....né(e) le Pris connaissance des résultats* : Des examens sérologiques en vue de déceler la syphilis, toxoplasmose, rubéole, Hépatite virale B, VIH Du groupe sanguin Rhésus De l'électrophorèse de l'Hémoglobine Fait part à l'intéressé(e) des constatations Expliqué à l'intéressé (e) les précautions sanitaires à prendre par les futurs époux. En foi de quoi le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit Fait à:..... le (date) :..... Signature et cachet *NB : Rayer les examens non réalisés

FICHE DE LIAISON

RECTO

FICHE DE LIAISON ENTRE ETABLISSEMENTS DE SANTE DANS LE CAS D'EVACUATION OU TRANSFERT DE MALADE Identification de L'ETABLISSEMENT EVACUATEUR (Nom et Adresse exacte) : Public:..... - Privé :..... Date :Heure de départ de l'évacuation : ... Identification du service évacuateur : Identification du médecin évacuateur :... Renseignement sur le malade : - Nom : Prénom... - Nom de l'époux : - Date et lieu de naissance : - Adresse - Caisse de sécurité sociale : ... Numéro d'immatriculation : - Autres : Renseignements cliniques : Traitement reçu :.... Motif d'évacuation : Identification de l'établissement d'accueil :

VERSO

	7 = 1100		
Moyens d'évacuation : immatriculation de l'ambulance.			
Identification de l'accompagnateur et signature :			
<u>Le Médecin</u>	Le Directeur de l'Etablissement ou son représentant		
Nom griffe et Signature	Le Directeur de Garde ou le Directeur Médical		
	Nom griffe et Signature		
Identification de <u>L'ETABLISSEMENT_D'ACCUEIL</u> (Nom et Adresse exacte):			
- Public:			
- Privé :			
Date :	_Heure d'arrivée :		
Identification du service d'accueil :			
Identification du médecin d'accueil :			
Etat du malade à l'arrivée :			
Vivant :			
Identification de l'accompagnateur et signature :			
Le Médecin	La Dissatura da FERALES		
Nom griffe et Signature	Le Directeur de l'Etablissement ou son représentant		
The gain of organia	Le Directeur de Garde ou le Directeur Médical (EHP)		
	Nom griffe et Signature		